

Une nouvelle loi devrait permettre de déduire des impôts les dons à Résistance républicaine, mais...

écrit par Maxime | 6 avril 2024

Sourate 4 AN-NISA' (LES FEMMES)

34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

Sourate 4 AN-NISA' (LES FEMMES)

34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs bien. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

Une nouvelle loi devrait permettre de déduire des impôts les dons à Résistance républicaine, mais... les faux culs sont à la manoeuvre !

Ah... les généreuses intentions...

Les dons à des organismes oeuvrant à l'égalité entre les

hommes et les femmes (ou plutôt dit-on désormais « entre les femmes et les hommes » dans la novlangue, les femmes venant symboliquement en premier) deviennent déductibles des impôts.

https://www.eff.fr/actualite/loi-finances-2024-mecenas-etendu-aux-organismes-concourant-egalite-homme-femme_fc069c2aa-8778-44a0-8308-f4902d6cf957

Il me semble qu'en oeuvrant contre l'installation de la charia en France, cette loi qui discrimine les femmes en en faisant littéralement des moitiés d'homme du point de vue légal, Résistance républicaine serait éligible à ce dispositif.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/10/04/coran-hadiths-ou-sont-les-femmes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2018/05/16/femme-et-islam-quelques-rappels/>

Mais... les faux culs sont à la manoeuvre !

A quoi s'attendre, quand l'ONU met l'Arabie saoudite à la tête d'une commission sur les femmes.

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/29/larabie-saoudite-choisie-pour-presider-la-commission-des-nations-unies-sur-les-femmes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2023/12/06/violences-contre-les-femmes-si-on-parlait-un-peu-de-la-responsabilite-de-lislam/>

A quoi s'attendre quand Riposte laïque menace de fermer sous les coups des procès, alors que sur nos plages des islamistes obligent les femmes à se rhabiller :

<https://resistancerepublicaine.com/2021/08/26/la-charia-dans-les-landes-sur-la-plage-en-meute-avec-4-amis-il-demandait->

[aux-femmes-de-se-rhabiller/](#)

Alors ce qu'ils ont en tête, ce sont sans doute plutôt les oeuvres de Schiappa et autres Caroline de Haas avec son groupe « Egae » business extrêmement lucratif :

<https://resistancerepublicaine.com/?s=de+haas>

*« Selon l'exposé des motifs du texte sont particulièrement visés les dons versés aux **associations féministes** oeuvrant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes» .*

L'art de prendre le problème par le petit bout de la lorgnette...

Pour les violences dans l'intimité, aucune association ne peut efficacement agir puisque cela relève de la vie privée du couple. On pourra faire des campagnes de sensibilisation coûteuses, cela ne changera rien.

La seule chose qu'on puisse faire est de recueillir les victimes de violences conjugales et les aider dans leurs démarches pour reconstruire une vie ailleurs mais en réalité cela ne concerne pas que les femmes mais les foyers au sens large. La victime de violences familiales ou communautaires peut être aussi bien un homme, un ascendant, un descendant, voire un proche hébergé par l'auteur des violences.

Les violences ont toujours été punies, la police et la gendarmerie ont toujours existé, les allocations sociales existent aussi, le droit de travailler pour s'émanciper également alors que reste-t-il vraiment de propre à l'associatif là-dedans ?

Plutôt que de déduire des impôts les dons faits à des associations féministes, il faudrait utiliser les impôts de façon plus efficiente pour que l'action publique soit à la

hauteur. De ce point de vue, il vaut mieux payer un fonctionnaire recruté sur concours spécial que tel ami de telle personne qui s'est mis dans une association grâce à son réseau et qui ne présente pas forcément des garanties de sérieux.

Quant à parler « d'organismes » au sens large, autrement dit surtout des entreprises privées, c'est encore une manifestation de cette « privatisation douce » qui est la signature de Macron. Comme bien souvent Macron n'agit pas franchement mais ce qu'il faut voir c'est la réalité du flux qui conduit à **réduire une recette publique** pour finalement l'attribuer économiquement à un organisme privé **qui fait de l'égalité un business.**

Avec de Haas et Egae, l'égalité est devenu un marché alors que c'est au coeur de notre devise républicaine donc cela devrait être le monopole de la République et insusceptible de délégation au privé. Mais les faux culs sont à la manoeuvre !

A l'heure actuelle, vu les tendances politiques de nombreux juges et le déni du macronisme face aux questions de civilisation, on peut douter que les mouvements islamophobes soient reconnus éligibles à cette mesure et pourtant ils devraient l'être objectivement.

Les faux culs sont à la manoeuvre pour deux raisons au moins :

1/ les mouvements islamophobes devraient en eux-mêmes être qualifiés de « féministes » en raison de leur objet – à ma connaissance la guerre qui leur est faite ne va pas dans ce sens ;

2/ les « organismes » qui font de l'égalité un business devraient être interdits comme empiétant sur le monopole de la République et ayant une activité en réalité hors du commerce.